

## **VOIC APPROVISIONNEMENT MATIÈRE LIGNEUSE**

### **Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification.**

- Nous croyons qu'il est important de conserver l'indicateur relatif à la répartition des coupes sur le territoire en fonction des zones tarifaires (sauf en situations exceptionnelles, style plan spécial), afin de stabiliser les coûts d'approvisionnement d'année en année.
- Conserver ou bonifier la planification sur plusieurs années. La PRAN 300 balancée, harmonisée, prescrite etc. On pourrait même réfléchir à une PRAN 500 éventuelle, histoire de diminuer le fardeau des consultations, des harmonisations, par exemple.
- Impliquer l'industrie dans la conception de la planification, afin d'optimiser les investissements (inventaires, voirie etc.) et les opérations.
- Respecter la directive relative à la récolte de COS complets. Planifier afin qu'il n'y ait pas d'ajouts dans un même COS sur un horizon d'au moins 5 ans.
- Revoir zones tarifaires ou/et être plus agile dans le calcul des redevances forestières afin de tenir compte des aires de protection sur le territoire, des plans spéciaux etc.
- Chiffrer les coûts des demandes d'harmonisation afin de l'intégrer au calcul des redevances.
- Analyser sérieusement la fusion de toutes les UA de la Gaspésie en une seule région.
- Réévaluer le concept de rendement soutenu dans les essences compagnes pour corriger des situations comme la sénescence des peuplements de peuplier faux-tremble, par exemple.

### **Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement**

Nous croyons que cet indicateur doit demeurer afin de s'assurer de la représentativité des enchères du BMMB par rapport à la planification des GA, car cela peut avoir des impacts sur le calcul des redevances.

### **Remplace l'objectif « Limiter les pertes de possibilité forestière » par « Compenser en tout ou en partie toute perte de possibilité forestière »**

- 1 - Augmenter les cibles de superficies traitées « AIPL » à 25% de la superficie forestière productive.
- Augmenter la cadence d'implantation des scénarios intensif afin d'atteindre sur un horizon plus court que 60 ans, les cibles prévues.
- 2- Analyser la possibilité d'établir un gradient d'aménagement mitoyen entre les scénarios extensifs et intensifs. Ce scénario pourrait être appliqué en dehors des aipl (comme un EPC en forêt naturelle lorsqu'applicable, par exemple). Des mesures de mitigation pourraient être développées pour remédier aux impacts de l'augmentation de l'intensité.
- 3- Obtenir les budgets suffisants afin d'être en mesure de respecter 100% de la stratégie AIPL.

**Taux de respect des indicateurs économiques.**

Les indicateurs #4 et #5 pourraient être retirés. Nous suggérons de modifier l'indicateur #7 pour ajouter la cible de 300% minimum, tout en gardant une proportion adéquate entre les essences afin d'être en mesure de créer des PRAN balancées.